

Décision : DAJ2024-168

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE
MEDICALE**

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche
relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2023-318
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Nicolas PESNEL étant appelé à d'autres fonctions, il est mis
fin à ses fonctions d'administrateur du siège de l'Institut national de la
santé et de la recherche médicale.

Article 2 : Les décisions n° 2013-176 portant nomination de Monsieur Nicolas
PESNEL administrateur du siège de l'Institut national de la santé et de
la recherche médicale et n° 2023-142 accordant délégation de signature
à Monsieur Nicolas PESNEL, administrateur du siège de l'Institut
national de la santé et de la recherche médicale sont abrogées.

Article 3 La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2024.